



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des sousmissions
RCMP - F Division
Procurement & Contracting Services
c/o Commissionaires, F Division
6101 Dewdney Ave
Regina, SK S4P 3K7

Fax No. - N° de FAX:
(306) 780-6472

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les memes.

Comments: - Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet: Niveleuse		Date January 16, 2015
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-5-3055/A		Amendment No.-No modif 001
Client Reference No. - No. De Référence du Client PW-14-00667949		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At /à :	2 :00 pm	Central Standard Time (CST)
On / le :	Fevier 23, 2015	
Incoterms 2000 "DDP Delivered Duty Paid" See herein — Voir aux présentes	GST – TPS See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Teresa Hengen		
Telephone No. – No. de téléphone 306-780-8179		Facsimile No. – No. de télécopieur 306-780-6472

Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée See Herein Voir aux présentes
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:	
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Sous ANNEXE D CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

EFFACER:

La niveleuse doit respecter les spécifications suivantes :

Spécifications		Conformité		Référence Croisée
		Qui	Non	
	Général			
2.	Le modèle offert doit être le plus récent offert cette année par le fabricant au moment de la clôture des soumissions, et inclure toutes les dernières caractéristiques standard.			
3.	Six roues motrices et châssis articulé.			
4.	Le véhicule doit respecter les normes et les exigences de la Society of Automotive Engineers (SAE), Occupational Safety & Health Administration (OHSA) et Environmental Protection Agency (EPA) en vigueur au moment de la clôture des soumissions.			
5.	Poids			
6.	Le véhicule doit peser au moins 42 000 livres lorsqu'équipé de la cabine, du bouteur avant et de l'aileron.			
7.	Le poids minimum ne comprend pas le lesté des pneus et le contrepoids opérationnel.			
8.	Le poids comprend tous les fluides, un réservoir à essence plein et les pneus.			
9.	Dimensions			
10.	La hauteur maximale de l'unité, y compris les phares et les pneus 17.5R25, ne doit pas dépasser 12 pieds.			
11.	L'empattement doit être de 244 pouces, plus ou moins 6 pouces.			
12.	Moteur			
13.	Moteur diesel à six cylindres en ligne, suralimenté, à gestion électronique des			



	moteurs avec refroidissement intermédiaire.			
14.	Design à couple élevé à puissance minimale nette de 190 hp à vitesse lente			
15.	Le moteur doit avoir une prise d'air intérieure et extérieure pour usage hivernal.			
16.	Chauffe-liquide de refroidissement			
17.	Cache-persienne pour usage hivernal et estival.			
18.	Aide au démarrage à l'éther.			
19.	Antigel : toutes saisons, mélange 50-50 allant jusqu'à -40 °C			
20.	Bâche verticale avec embout de 45° ou housse imperméable			
21.	Chauffe-moteur de 1500 watts avec prise montée			
22.	Filtres			
23.	Indicateur d'entretien du filtre à l'air installé dans la cabine.			
24.	Filtres à carburant primaire et secondaire amovibles.			
25.	Filtre à huile du moteur amovible			
26.	Filtre à air moteur doit comprendre un élément de prénettoyage et un élément filtrant sec à deux étages.			
27.	Filtres à fluide hydraulique et à transmission séparés.			
28.	Filtre à air double avec prénettoyage turbo.			
29.	Groupe motopropulseur et transmission			
30.	Système de protection contre la survitesse.			
31.	Transmission à changement de vitesses sous charge entièrement séquentielle avec au moins huit vitesses en marche avant et quatre vitesses en marche arrière.			
32.	Embrayage à huile avec prise directe.			
33.	Vitesse au sol d'au moins 25 mi/h en			



	marche avant et au moins 20 mi/h en marche arrière.			
34.	Transmission à levier unique avec indicateur de rapport installé dans le poste de commande pour la sécurité et le confort du conducteur.			
35.	Réservoir à fluide distinct de tous les autres éléments du groupe motopropulseur ou du système hydraulique afin d'éliminer toute possibilité de contamination croisée du système.			
36.	Différentiel à quatre roues, commande par chaîne en tandems, verrouillage en enclenchement, différentiel à verrouillage sur la route par le conducteur.			
37.	Direction assistée.			
38.	Freins			
39.	Freins de service pneumatiques ou hydrauliques, refroidis par huile avec ensembles de freins distincts sur les quatre roues arrière.			
40.	Si les freins sont pneumatiques, ils doivent être équipés d'un séchoir à air.			
41.	Frein de stationnement d'urgence à disque à compas mécanique, indépendant des freins de service sur les quatre roues motrices.			
42.	Pneus			
43.	Pneus avant et arrière de type radial, 17.5R25, Michelin Sno-Plus ou l'équivalent, montés sur des jantes en trois pièces.			
44.	Deux (2) pneus de rechange Michelin Sno-Plus ou l'équivalent, montés sur des jantes en trois pièces.			
45.	Système de direction			
46.	Direction à assistance hydraulique complète avec cylindres hydrauliques doubles.			
47.	Rayon de braquage d'au moins 25 pieds 7 pouces à l'aide de l'inclinaison complète			



	des roues et du volant, articulation ouverte du châssis et du différentiel, indicateur du rayon de braquage.			
48.	Système de direction fonctionnel lorsque le moteur n'est pas en marche.			
49.	Essieu avant			
50.	En acier soudé en treillis avec inclinaison des roues d'au moins 18 degrés à droite et à gauche, fournie par deux cylindres de roue.			
51.	Oscillation d'au moins 16 degrés en haut et en bas.			
52.	Commande par le volant.			
53.	Châssis			
54.	Châssis principal articulé avec indicateur			
55.	Attelage de remorque avant et arrière			
56.	Plaques supérieure et inférieure du châssis principal d'une épaisseur d'au moins 3/4 de pouce.			
57.	Éclairage			
58.	Ensemble complet de phares, halogène ou à DEL le cas échéant.			
59.	Phare d'avertissement stroboscopique jaune installé sur le toit de la cabine, visibilité de 360 degrés; la hauteur du phare ne doit pas dépasser 12 pieds.			
60.	Deux phares d'avertissement stroboscopiques jaunes de 4 pouces installés aussi haut que possible à l'arrière de la niveleuse.			
61.	Deux phares halogènes sur le bouclier et un phare halogène sur l'aile du chasse-neige.			
62.	Feux de direction, combinaison de feux de freinage et arrière et feux de détresse.			
63.	Les feux de recul doivent s'allumer automatiquement lorsque le véhicule est mis en marche arrière.			
64.	Rétroéclairage du tableau de bord et des			



	instruments.			
65.	Plafonnier.			
66.	Circuit électrique			
67.	Système d'avertissement du conducteur.			
68.	Système de démarrage de 24 volts avec batteries à usage intensif de 1850 CCA et alternateur d'au moins 75 ampères et 24 volts.			
69.	Convertisseur de 24 volts à 12 volts pouvant accueillir un poste émetteur-récepteur de radiotéléphone.			
70.	Coupe-circuit externe.			
71.	Interrupteur général de batterie.			
72.	Commandes			
73.	Les leviers à commande hydraulique et le volant doivent être installés sur une console amovible pour une visibilité améliorée et un confort accru.			
74.	Instruments standard			
75.	Compte-tours			
76.	Indicateur de vitesse			
77.	Indicateur de pression d'air (si équipé)			
78.	Jauge à carburant			
79.	Indicateur de pression d'huile du moteur			
80.	Indicateur de température du moteur			
81.	Horomètre			
82.	Bouclier			
83.	Dimensions : longueur de 16 pieds, épaisseur de 1 pouce, avec lame de coupe remplaçable de 5/8 de pouce.			
84.	Embrayage assisté du déplacement latéral et basculant motorisé.			
85.	Circuit d'inclinaison à l'aide de deux cylindres hydrauliques.			



86.	Cercle avec rotation de 360 degrés, réversible.			
87.	Embrayage assisté du déplacement latéral en cercle			
88.	Circuit de la lame à niveau constant.			
89.	Cabine			
90.	Cabine standard complètement fermée avec cadre de protection (ROPS) approuvé par la CSA.			
91.	Vitres de sécurité teintées.			
92.	Trois essuie-glaces à balayage intermittent à l'avant et un à l'arrière et lave-glace.			
93.	Climatisation et chaufferette/dégivreur de 40 000 BTU avec ventilateur à trois vitesses et deux bouches d'air supplémentaires dirigeables.			
94.	Rétroviseurs chauffants extérieurs à gauche et à droite de l'habitacle.			
95.	Rétroviseur intérieur à grand angle.			
96.	Pare-soleil externe sur la fenêtre avant et pare-soleil à l'intérieur de la cabine.			
97.	Radio AM et FM avec lecteur CD.			
98.	Siège à suspension pneumatique ajustable et recouvert de tissu de qualité, accoudoirs escamotables et ceinture de sécurité escamotable.			
99.	Cabine laissant entrer un son d'une intensité maximale de 85 dB (A), tel que mesuré au niveau de l'oreille du conducteur lorsque le moteur est au ralenti accéléré et que les portes et les fenêtres sont fermées.			
100.	Couleur de la peinture			
101.	Peinte en jaune (couleur du fabricant) avec de la peinture sans plomb.			
102.	Équipement supplémentaire			
103.	Capacité de faire le plein au sol.			
104.	Coffre à outils			
105.	Avertisseur de recul.			
106.	Panneaux latéraux du moteur verrouillables et trousse de protection			



	contre le vandalisme.			
107.	Protection de plate-forme pour les canalisations hydrauliques.			
108.	Manuels			
109.	Manuel général de réparation (entretien), deux copies en anglais : sur papier ou sur disque.			
110.	Manuel de l'utilisateur : deux copies en anglais, sur papier ou sur disque.			
111.	Catalogue de pièces : deux copies en anglais, sur papier ou sur disque.			
112.	Garantie conforme aux normes de l'industrie : une copie en anglais, sur papier.			
113.	Inspection avant livraison			
114.	Inspection avant livraison du véhicule entièrement assemblé et ajusté, accompagné de tout l'équipement requis, et prêt à être utilisé selon les normes de l'industrie.			
115.	Entretien relatif à la garantie, entretien non relatif à la garantie et entretien régulier			
116.	L'entretien relatif à la garantie, l'entretien non relatif à la garantie ainsi que le service après-vente doivent être effectués dans un rayon de 100 kilomètres du lieu de la livraison, par un représentant autorisé. Celui-ci doit effectuer les réparations dans les 24 heures suivant l'appel de service, et ce, sur les lieux ou à une installation extérieure.			
117.	Le représentant autorisé doit avoir facilement accès à des pièces de maintenance et d'entretien et pouvoir avoir accès à d'autres pièces qui ne sont pas habituellement obtenues d'un détaillant autorisé de pièces dans un délai de 72 heures.			



118.	Fournir une niveleuse de courtoisie si les réparations prennent plus de 24 heures. La location sera facturée séparément.			
------	--	--	--	--

INSERTION:

La niveleuse doit respecter les spécifications suivantes :

	Spécifications	Conformité		Référence Croisée
		Qui	Non	
	Général			
2.	Le modèle offert doit être le plus récent offert cette année par le fabricant au moment de la clôture des soumissions, et inclure toutes les dernières caractéristiques standard.			
3.	Six roues motrices et châssis articulé.			
4.	Le véhicule doit respecter les normes et les exigences de la Society of Automotive Engineers (SAE), Occupational Safety & Health Administration (OHSA) et Environmental Protection Agency (EPA) en vigueur au moment de la clôture des soumissions.			
5.	Poids			
6.	Le véhicule doit peser au moins 42 000 livres lorsqu'équipé de la cabine, du boteur avant et de l'aileron.			
7.	Le poids minimum ne comprend pas le lesté des pneus et le contrepoids opérationnel.			
8.	Le poids comprend tous les fluides, un réservoir à essence plein et les pneus.			
9.	Dimensions			
10.	La hauteur maximale de l'unité, y compris les phares et les pneus 17.5R25, ne doit pas dépasser 12 pieds.			
11.	L'empattement doit être de 244 pouces, plus ou moins 6 pouces.			
12.	Moteur			



13.	Moteur diesel à six cylindres en ligne, suralimenté, à gestion électronique des moteurs avec refroidissement intermédiaire.			
14.	Design à couple élevé à puissance minimale nette de 190 hp à vitesse lente			
15.	Le moteur doit avoir une prise d'air intérieure et extérieure pour usage hivernal.			
16.	Chauffe-liquide de refroidissement			
17.	Cache-persienne pour usage hivernal et estival.			
18.	Aide au démarrage à l'éther.			
19.	Antigel : toutes saisons, mélange 50-50 allant jusqu'à -40 °C			
20.	Bâche verticale avec embout de 45° ou housse imperméable			
21.	Chauffe-moteur de 1500 watts avec prise montée			
22.	Filtres			
23.	Indicateur d'entretien du filtre à l'air installé dans la cabine.			
24.	Filtres à carburant primaire et secondaire amovibles.			
25.	Filtre à huile du moteur amovible			
26.	Filtre à air moteur doit comprendre un élément de prénettoyage et un élément filtrant sec à deux étages.			
27.	Filtres à fluide hydraulique et à transmission séparés.			
28.	Filtre à air double avec prénettoyage turbo.			
29.	Groupe motopropulseur et transmission			
30.	Système de protection contre la survitesse.			
31.	Transmission à changement de vitesses sous charge entièrement séquentielle avec au moins huit vitesses en marche avant et quatre vitesses en marche arrière.			
32.	Embrayage à huile avec prise directe.			



33.	Vitesse au sol d'au moins 25 mi/h en marche avant et au moins 20 mi/h en marche arrière.			
34.	Transmission à levier unique avec indicateur de rapport installé dans le poste de commande pour la sécurité et le confort du conducteur.			
35.	Réservoir à fluide distinct de tous les autres éléments du groupe motopropulseur ou du système hydraulique afin d'éliminer toute possibilité de contamination croisée du système.			
36.	Différentiel à quatre roues, commande par chaîne en tandems, verrouillage en enclenchement, différentiel à verrouillage sur la route par le conducteur.			
37.	Direction assistée.			
38.	Freins			
39.	Freins de service pneumatiques ou hydrauliques, refroidis par huile avec ensembles de freins distincts sur les quatre roues arrière.			
40.	Si les freins sont pneumatiques, ils doivent être équipés d'un séchoir à air.			
41.	Frein de stationnement d'urgence à disque à compas mécanique, indépendant des freins de service sur les quatre roues motrices.			
42.	Pneus			
43.	Pneus avant et arrière de type radial, 17.5R25, Michelin Sno-Plus ou l'équivalent, montés sur des jantes en trois pièces.			
44.	Deux (2) pneus de rechange Michelin Sno-Plus ou l'équivalent, montés sur des jantes en trois pièces.			
45.	Système de direction			
46.	Direction à assistance hydraulique complète avec cylindres hydrauliques doubles.			



47.	Rayon de braquage d'au moins 25 pieds 7 pouces à l'aide de l'inclinaison complète des roues et du volant, articulation ouverte du châssis et du différentiel, indicateur du rayon de braquage.			
48.	Système de direction fonctionnel lorsque le moteur n'est pas en marche.			
49.	Essieu avant			
50.	En acier soudé en treillis avec inclinaison des roues d'au moins 18 degrés à droite et à gauche, fournie par deux cylindres de roue.			
51.	Oscillation d'au moins 16 degrés en haut et en bas.			
52.	Commande par le volant.			
53.	Châssis			
54.	Châssis principal articulé avec indicateur			
55.	Attelage de remorque avant et arrière			
56.	Plaques supérieure et inférieure du châssis principal d'une épaisseur d'au moins 3/4 de pouce.			
57.	Éclairage			
58.	Ensemble complet de phares, halogène ou à DEL le cas échéant.			
59.	Phare d'avertissement stroboscopique jaune installé sur le toit de la cabine, visibilité de 360 degrés; la hauteur du phare ne doit pas dépasser 12 pieds.			
60.	Deux phares d'avertissement stroboscopiques jaunes de 4 pouces installés aussi haut que possible à l'arrière de la niveleuse.			
61.	Deux phares halogènes sur le bouclier et un phare halogène sur l'aileron du chasse-neige.			
62.	Feux de direction, combinaison de feux de freinage et arrière et feux de détresse.			
63.	Les feux de recul doivent s'allumer automatiquement lorsque le véhicule est			



	mis en marche arrière.			
64.	Rétroéclairage du tableau de bord et des instruments.			
65.	Plafonnier.			
66.	Circuit électrique			
67.	Système d'avertissement du conducteur.			
68.	Système de démarrage de 24 volts avec batteries à usage intensif de 1850 CCA et alternateur d'au moins 75 ampères et 24 volts.			
69.	Convertisseur de 24 volts à 12 volts pouvant accueillir un poste émetteur-récepteur de radiotéléphone.			
70.	Coupe-circuit externe.			
71.	Interrupteur général de batterie.			
72.	Commandes			
73.	Les leviers à commande hydraulique et le volant doivent être installés sur une console amovible pour une visibilité améliorée et un confort accru.			
74.	Instruments standard			
75.	Compte-tours			
76.	Indicateur de vitesse			
77.	Indicateur de pression d'air (si équipé)			
78.	Jauge à carburant			
79.	Indicateur de pression d'huile du moteur			
80.	Indicateur de température du moteur			
81.	Horomètre			
82.	Bouclier			
83.	Dimensions : longueur de 16 pieds, épaisseur de 1 pouce, avec lame de coupe remplaçable de 5/8 de pouce.			
84.	Embrayage assisté du déplacement latéral et basculant motorisé.			



85.	Circuit d'inclinaison à l'aide de deux cylindres hydrauliques.			
86.	Cercle avec rotation de 360 degrés, réversible.			
87.	Embrayage assisté du déplacement latéral en cercle			
88.	Circuit de la lame à niveau constant.			
89.	Cabine			
90.	Cabine standard complètement fermée avec cadre de protection (ROPS) approuvé par la CSA.			
91.	Vitres de sécurité teintées.			
92.	Trois essuie-glaces à balayage intermittent à l'avant et un à l'arrière et lave-glace.			
93.	Climatisation et chaufferette/dégivreur de 40 000 BTU avec ventilateur à trois vitesses et deux bouches d'air supplémentaires dirigeables.			
94.	Rétroviseurs chauffants extérieurs à gauche et à droite de l'habitacle.			
95.	Rétroviseur intérieur à grand angle.			
96.	Pare-soleil externe sur la fenêtre avant et pare-soleil à l'intérieur de la cabine.			
97.	Radio AM et FM avec lecteur CD.			
98.	Siège à suspension pneumatique ajustable et recouvert de tissu de qualité, accoudoirs escamotables et ceinture de sécurité escamotable.			
99.	Cabine laissant entrer un son d'une intensité maximale de 85 dB (A), tel que mesuré au niveau de l'oreille du conducteur lorsque le moteur est au ralenti accéléré et que les portes et les fenêtres sont fermées.			
100.	Couleur de la peinture			
101.	Peinte en jaune (couleur du fabricant) avec de la peinture sans plomb.			
102.	Équipement supplémentaire			
103.	Capacité de faire le plein au sol.			
104.	Coffre à outils			
105.	Avertisseur de recul.			



106.	Panneaux latéraux du moteur verrouillables et trousse de protection contre le vandalisme.			
107.	Protection de plate-forme pour les canalisations hydrauliques.			
108.	Manuels			
109.	Manuel général de réparation (entretien), deux copies en anglais : sur papier ou sur disque.			
110.	Manuel de l'utilisateur : deux copies en anglais, sur papier ou sur disque.			
111.	Catalogue de pièces : deux copies en anglais, sur papier ou sur disque.			
112.	Garantie conforme aux normes de l'industrie : une copie en anglais, sur papier.			
113.	Inspection avant livraison			
114.	Inspection avant livraison du véhicule entièrement assemblé et ajusté, accompagné de tout l'équipement requis, et prêt à être utilisé selon les normes de l'industrie.			
115.	Entretien relatif à la garantie, entretien non relatif à la garantie et entretien régulier			
116.	L'entretien relatif à la garantie, l'entretien non relatif à la garantie ainsi que le service après-vente doivent être effectués dans un rayon de 100 kilomètres du lieu de la livraison, par un représentant autorisé. Celui-ci doit effectuer les réparations dans les 24 heures suivant l'appel de service, et ce, sur les lieux ou à une installation extérieure.			<p>Distance entre l'adresse de livraison et l'adresse du concessionnaire ou représentant autorisé : _____ km</p> <p>Nom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>



				Téléphone : _____
117.	Le représentant autorisé doit avoir facilement accès à des pièces de maintenance et d'entretien et pouvoir avoir accès à d'autres pièces qui ne sont pas habituellement obtenues d'un détaillant autorisé de pièces dans un délai de 72 heures.			
118.	Fournir une niveleuse de courtoisie si les réparations prennent plus de 24 heures. La location sera facturée séparément.			